Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 20 (1884)

Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE 1er MARS 1884.

XXe Année. N° 5.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Intérêts de la Société : Questions pour le prochain congrès scolaire. Rapporteurs généraux.— Enseignement de l'histoire : Dates maîtresses de l'histoire nationale.— De l'enseignement du dessin à l'école primaire.— L'œuvre sainte des crèches. — Poésie et musique (chants patriotiques et chants d'école). — Chronique scolaire. — Partie pratique.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

QUESTIONS POUR LE PROCHAIN CONGRÈS SCOLAIRE.

RAPPORTEURS GÉNÉRAUX

Première question.

Quelle est la mission de l'école primaire, en vue de mieux préparer l'élève à sa profession future? Est-il, en particulier, possible d'introduire les travaux manuels dans les programmes? En cas d'affirmative, quel doit être le plan de ce nouvel enseignement, et par qui celui-ci sera-t-il donné?

RAPPORTEUR GÉNÉRAL : M. A. BOUVIER, secrétaire du département de l'instruction publique, à Genève.

Deuxième question.

Une réforme orthographique de la langue française dans le sens et la mesure que l'entendait Amb.-Firmin Didot est-elle désirable? Si oui, quels seraient les moyens les plus propres à la réaliser? La Société des Instituteurs de la Suisse romande ne pourrait-elle pas provoquer un mouvement en

faveur d'une simplification de l'orthographe, en intéressant à cette œuvre les sociétés françaises qui poursuivent un but analogue au sien ?

RAPPORTEUR GÉNÉRAL : M. Th. SECRÉTAN, directeur du Collège d'Aigle.

Les rapports des Sections cantonales et des Conférences de cercles ou de districts, ainsi que les travaux individuels des membres de la Société romande, devront être transmis à MM. les rapporteurs généraux avant le 1er mai prochain.

AU NOM DU COMITÉ DIRECTEUR :

Le Secrétaire : Ch. THORENS, régent.

Le Président : A. GAVARD, Conseiller d'Etat.

ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

DATES MAITRESSES DE L'HISTOIRE NATIONALE

Premier article.

A propos de l'enseignement de l'histoire nationale, il a été question de *dates maîtresses*, c'est-à-dire plus importantes que les autres. Notre honorable ami, M. Colomb, instituteur à Aigle, s'en est occupé dans les articles qu'il a communiqués à l'*Ecole*, journal scolaire, de Lausanne (1883). Mais quelles sont ces *dates maîtresses?* C'est le point à élucider et sur lequel il faut, avant tout, se mettre d'accord. La discussion en vaut la peine.

L'histoire suisse ou l'histoire de Suisse, comme disent les écrivains français, ne commençant, à proprement parler, qu'avec les Waldstætten ou les vallées forestières, nous laisserons de côté tout ce qui précède, pour le moment du moins.

La Confédération suisse a été définitivement fondée le 1er du mois d'août 1291. C'est là évidemment une *date maîtresse*. Mais l'alliance perpétuelle qui est jurée le 1er août 1291, avait été précédée par d'autres alliances et certains faits qui les provoquèrent ou en favorisèrent l'essor.

Ces faits sont essentiellement de deux sortes : premièrement, ceux qui ont été accomplis par les montagnards des vallées forestières et les peuples de la plaine qui se joignirent successivement à eux, y compris des gentilshommes du voisinage qui faisaient cause commune avec les montagnards et leurs alliés, car la Confédération doit sa naissance à l'association des paysans, des bourgeois et de seigneurs amis de la liberté, comme les

barons Attinghausen ; secondement, les faits qui favorisent les efforts des peuplades et des villes qui aspirent à la liberté. Il s'agit ici des chartes ducales ou royales octroyées par les princes, les Zæringen, par exemple, et les rois ou empereurs de la maison de Souabe ou de Hohenstauffen [1]. Les destinées de la Nation suisse, à ses débuts, sont intimement liées à celles de l'Allemagne... « Notre histoire, dit l'écrivain saint-gallois Antoine Henne, ne peut avoir de sens et de vérité qu'autant » qu'on la considère comme une partie de l'histoire de l'empire » germanique. »

La même pensée avait déjà été émise par l'un des plus sagaces investigateurs de nos annales, le professeur Kopp, de Lucerne.

Or, au nombre des faits les plus saillants de l'époque préparatoire de la Confédération suisse figurent les *querelles de pâturages* qui s'élèvent entre les montagnards de Schwyz, soutenus par leur bailli impérial, le comte de Lenzbourg et les pâtres dépendants de l'abbaye d'Ensiedeln, et qui, deux fois, firent l'objet d'un procès plaidé devant les empereurs Henri VI de Franconie et Conrad III de Hohenstauffen (1118 et 1144). Chaque fois les empereurs condamnent les Schwitzois ; ils ne pouvaient faire autrement en présence des documents produits par les Abbés [2]. Mais Schwyz (comme Janot lapin dans la fable de La Fontaine) « alléguait la coutume et l'usage ». Appuyé par ses voisins d'Uri et d'Underwald (du Nidwald du moins) et défendu par les Lenzbourg, Schwyz n'en continua pas moins à faire paître ses troupeaux dans les hautes vallées de la Sihl-Alp, de l'Alp et de la Muotta.

J'inclinerais donc à poser comme premières dates fondamentales de la formation des premières alliances les années 1114 et 1144.

Le gouvernement des Zæringen (1125-1218), fondateurs de Fribourg, de Berne, de Berthoud, fut favorable à ces villes et à d'autres (Yverdon, Laupen, appelé aussi Loyes, en français du temps, Morat, Moudon). Mais l'extinction de cette dynastie (1218) et le retour à l'empire de Berne, Zurich, Soleure, constituent une date encore plus importante, car elle marque l'avénement de plusieurs de ces villes au rang des cités libres et impériales.

Le XIIIme siècle devait d'ailleurs être celui de l'épanouissement de la liberté dans les Alpes. C'est alors que le roi Henri, fils

1. Les rois des Allemands ne portaient d'ordinaire le nom d'empereurs que lorsqu'ils étaient allés recevoir la *couronne impériale* en Italie, des mains du pape. Rodolphe de Habsbourg et son fils Albert n'ont porté que le titre de rois des Allemands, parce qu'ils n'avaient pas fait le voyage qu'on appelait le *Römerzug* ou expédition de Rome.

2. Entre autres un document de l'empereur Henri II, surnommé le Saint, 1018.)

aîné de l'empereur Frédéric II, de la maison de Souabe ou de Hohenstauffen, octroie aux hommes d'Uri la *Charte* qui les élève au rang de *paysans d'empire* (26 mai 1231). Neuf ans plus tard (décembre 1240), une charte analogue octroyée par l'empereur Frédéric II devant la ville papale de Faenza, assiégée par ce prince, accordait la même faveur aux hommes de Schwyz.

1231, 1240, voilà donc encore deux dates maîtresses dans l'histoire des *premiers Confédérés* (Eidgenossen). Ce nom même de *Confédérés* apparaît pour la première fois dans un traité de réconciliation entre les Lucernois d'une part, encore sujets des ducs d'Autriche, et Berne, d'autre part, avec ses *Confédérés de la Bourgogne*[1].

Les chartes impériales de 1231 et 1240 sont importantes surtout en ce qu'elles donnent une base légale et constitutionnelle, pour ainsi dire, à l'autonomie des Wældstatten, comme l'extinction des Zæringen et le retour à l'empire de Berne, Zurich, Soleure, etc., etc., marquent le point de départ de l'émancipation de ces villes.

C'est le moment aussi où les Avoyers, Bourgmestres, Landammans, font leur apparition sur la scène historique avec les sceaux et les bannières, symboles de la personnalité politique des pays. Le Bailli impérial ou Juge des causes capitales, nommé par l'empereur, s'efface petit à petit devant ces magistrats ou chefs des peuplades et des corps de bourgeoisie.

L'Underwald, il est vrai, n'arrive à l'autonomie et à l'unité qu'au commencement du XIVme siècle. Mais déjà entre 1244 et 1255 les *Gibelins* ou partisans de l'empereur dans ce pays, à leur tête le curé de Stanz et Rodolphe de Winkelried, félicitaient les Gibelins de Zurich de leur victoire sur les *Guelfes* ou partisans des papes.

Le 1er août 1291, avait vu le Nidwald s'associer à Uri et Schwyz et jurer avec ses voisins le premier pacte perpétuel.

En reprenant les dates maîtresses des Origines, je pense donc pouvoir indiquer comme telles les six suivantes :

1114, premier conflit de Schwyz avec l'abbé d'Ensiedeln ;

1144, second conflit de Schwyz avec le même. Premières alliances avec Uri et Nidwald ;

1218, extinction des Zæringen et retour à l'empire des villes de Berne, Zurich, Soleure, Laupen, etc. ;

1231, charte de liberté impériale octroyée à Uri ;

1240, charte impériale accordée à Schwyz ;

1. Le nom de Bourgogne désigne ici certaines contrées de la *Suisse occidentale*. On disait Berne en Bourgogne, Fribourg en Bourgogne. Le nom d'Uechtland ne vient que plus tard.

1291, 1er août, alliance perpétuelle d'Uri, Schwyz et de la vallée inférieure de l'Underwald ou de Stanz;

Dans un prochain article, nous continuerons cette étude pour les temps qui suivent la fondation de la Confédération suisse.

Alexandre DAGUET.

DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Le dessin constitue l'enseignement concret par excellence; il offre l'un des modes les plus féconds de la culture simultanée de la raison et des sens; il apporte, avec le développement des facultés d'observation, la mise en œuvre immédiate des progrès accomplis. Il rayonne à la fois sur l'éducation de l'esprit, l'éducation de l'œil, l'éducation de la main.

Si l'enseignement du dessin est aujourd'hui obligatoire, ce n'est pas que l'on veuille faire de nos élèves des peintres, des sculpteurs ou des architectes. En y réfléchissant un peu, on reconnaît bientôt que l'enseignement du dessin doit marcher de front avec les autres branches d'instruction, qu'il est indispensable dans tous les états; on constate de plus que cette étude est attrayante. Ce n'est assurément pas pour faire de nos enfants des poètes, des avocats, des astronomes, qu'on leur apprend à lire, à écrire et à compter; mais tout simplement parce que chacun, quelque modeste que soit sa position, a besoin de lire ou d'écrire une lettre, de s'instruire par le livre, de rédiger un mémoire, d'établir un compte, de se rendre compte par lui-même de ce qu'il achète d'une part, de ce qu'il vend de l'autre. Eh bien, il en est de même pour le dessin! Quel est celui qui, devenu grand garçon et entrant en apprentissage, ne sera pas obligé d'y avoir recours? Le maçon, le serrurier, aussi bien que le jardinier, le charron tout comme le menuisier, ont journellement besoin de dresser un plan, d'esquisser ou de lire un projet. L'on n'est pas plus artiste, pour savoir traduire à coup de crayon l'extérieur d'un objet, que l'on n'est un écrivain pour être capable de le décrire en phrases. Le dessin mène à l'art, exactement comme la grammaire mène à la littérature.

Comme le disait le sénateur français M. Tolain, il y a un peu plus de deux ans: « Il ne s'agit pas de transformer les écoles d'instruction pri-
» maire et secondaire en écoles des Beaux-Arts, et de faire de leurs élèves
» des artistes; mais ce qui est particulièrement intéressant, c'est de per-
» mettre à chacun de nos futurs ouvriers de savoir lire et écrire au point
» de vue industriel comme on sait lire et écrire au point de vue littéraire. »

Le dessin dans l'école primaire n'est donc pas un art d'agrément destiné spécialement à reposer l'esprit d'études plus abstraites, ni un commencement d'enseignement industriel ou artistique; il vise un autre but, c'est d'apprendre à lire et à écrire correctement les objets.

Le dessin est une écriture, l'écriture de la forme, moins ingrate que l'écriture des mots et infiniment plus naturelle; elle traduit sous forme d'images la physionomie des objets placés sous nos yeux ou les créations de la pensée; comme l'écriture ordinaire, elle ne se compose que de lignes diversement combinées; ces lignes, il faut savoir les lire, c'est-à-dire re-

connaître leur nature, les relations qui les unissent, et les formes qui résultent de leurs combinaisons ; puis les écrire, c'est-à-dire les tracer et les assembler de manière à reproduire ces mêmes formes qui viennent d'être lues.

On commence la lecture par l'alphabet, l'écriture par les jambages, et quelque simples que soient ces premières données, l'enfant ne se les grave pas dans la tête sans efforts. C'est par un travail lent, obstiné, et par des exercices fréquents qu'il arrive à assembler les signes nécessaires pour lire et écrire une syllabe, un mot. Il faut de même pour le dessin, dont les jambages sont aussi des lignes droites ou courbes plus variées dans leurs grandeurs, leurs inclinaisons, leurs courbures et les combinaisons qu'elles produisent, il faut apprendre d'abord à l'enfant à lire et à écrire la ligne droite, l'angle, le cercle, l'arc, etc., qui sont les particules des formes, l'alphabet du dessin, et, comme dans la lecture et l'écriture ordinaires, il arrivera à assembler les particules nécessaires pour lire et écrire une forme. Aussi sommes-nous d'avis qu'on doit mettre un crayon en même temps qu'une plume entre les doigts de l'enfant, le dessin et l'écriture se complétant, l'un et l'autre n'étant après tout que la reproduction d'une figure.

Si l'enseignement de l'écriture ne consiste pas dans la copie machinalement exécutée d'un modèle, si au contraire les efforts du maître tendent à acheminer l'élève à écrire sans modèle une phrase ou une idée, ainsi il doit en être pour le dessin ; il faut qu'au sortir de l'école primaire, l'enfant soit apte à exprimer graphiquement par le crayon un objet placé sous ses yeux, évoqué par le souvenir, ou imaginé par la pensée. Ainsi donc, non seulement on devra apprendre à l'enfant à lire et à écrire la ligne droite, l'angle, le cercle, l'arc, ayant le modèle sous les yeux en tête de son cahier, mais lui apprendre à lire et à écrire des lignes réelles, des angles existants, des cercles palpables ; en un mot, le dessin devra être intuitif.

Le dessin considéré comme écriture de la forme est le but modeste, mais utile et pratique, qui doit être poursuivi dans l'école primaire. Pour donner cet enseignement, il n'est point besoin d'être artiste, car il ne s'agit pas de former d'autres artistes ; il suffit d'abord de posséder une notion exacte des principes élémentaires, puis ensuite l'esprit de méthode qui permet d'analyser et de développer sous les yeux des élèves ces principes qui sont appliqués dans les formes simples ou complexes.

Dans la parole, plus l'expression est claire et précise, mieux on se fait comprendre, il en est de même dans le dessin. Donc, le dessin exige certaines qualités qu'il faut s'efforcer de développer de bonne heure chez l'enfant : *l'esprit d'observation, la justesse du coup d'œil, l'obéissance et la souplesse de la main.*

Esprit d'observation. — La reproduction d'un objet comprend deux actes distincts : voir juste, et dessiner correctement ce qui a été vu.

Pour voir juste, il faut savoir analyser la forme des objets et savoir observer la physionomie des surfaces et des lignes qui les délimitent, car les lignes ont une physionomie, les unes sont droites, d'autres courbes, obliques, perpendiculaires, etc. Le premier exercice devra consister à apprendre à l'enfant à connaître la ligne droite, ensuite la ligne courbe, puis arrivera la connaissance des lignes, c'est-à-dire de leur direction ; pour les

droites : 1° celle de la verticalité, 2° celle de l'horizontalité, 3° de la perpendicularité, 4° de l'obliquité, etc. ; pour les courbes : 1° la régularité ou l'irrégularité, 2° la tangence à une autre courbe ou à une droite, 3° la formation en circonférence ou en spirale, etc.

Avant toute reproduction, le maître devra exercer les élèves à analyser le modèle dans son ensemble et ses détails.

Quand la forme aura été ainsi analysée, on conçoit que la copie sera singulièrement simplifiée pour l'élève qui connaît d'avance tous les éléments de la reproduction ; il ne lui reste plus guère qu'une difficulté d'exécution matérielle. On peut assez exactement comparer cet exercice à une suite d'analyses grammaticales et logiques, appliquées au dessin.

Cette manière de faire pratiquée depuis longtemps en Amérique, dans l'Etat de Massachusetts, par un éminent professeur, M. Walter Smith, a produit de remarquables résultats.

Justesse du coup d'œil. — L'œil doit apprendre à voir comme la main à travailler.

Il faut développer la justesse de la vue par des exercices répétés, habituer l'enfant d'abord à tracer des lignes droites et courbes égales, évaluer à vue des longueurs déterminées, dessiner à main levée des lignes ayant des longueurs données, vérifier ensuite la grandeur de ces lignes, diviser des lignes quelconques en 2, 3, 4, 10 parties égales, reconnaître à vue la manière dont une ligne est divisée, dessiner une autre ligne qui soit partagée dans le même rapport que la première, apprécier l'égalité de deux droites qui n'ont pas la même direction, etc. De telles leçons, où l'un des sens se trouve à peu près seul mis en éveil, ne doivent pas se prolonger; mais par contre, la répétition doit être fréquente, car la répétition, en amenant les mêmes causes d'erreurs, les mêmes correctifs, les mêmes comparaisons, produit de fructueux résultats.

Obéissance et souplesse de la main. — Le développement des facultés précédentes serait insuffisant si l'on n'y joignait l'aptitude à exécuter ce que l'esprit a observé et ce que les yeux ont vu. La main doit être formée au dessin, comme à l'écriture, par des exercices plus variés seulement, et de manière à lui donner l'habitude de surmonter toutes les petites, mais assez nombreuses difficultés. Il est superflu, pensons-nous, de dire que les exercices relatifs à l'esprit d'observation, à la justesse du coup d'œil, à l'obéissance et à la souplesse de la main devront être simultanément enseignés, c'est-à-dire que le même exercice devra d'abord être analysé, puis vu juste, et enfin dessiné.

Au cours des premiers mois, l'usage d'un papier quadrillé, — carreaux d'un centimètre, d'un demi-centimètre, ou d'un millimètre, — mettra entre les mains de l'élève une ressource précieuse en l'affranchissant de cette terrible difficulté : tracer une horizontale et une verticale qui se coupent à angle droit ! Le papier quadrillé affermit la main de l'enfant, il habitue à tracer des lignes par sections suivies, évite les longs tremblotements disgracieux, inspire le sentiment de la rectitude, permet au jeune dessinateur, abandonné de temps en temps à lui-même, de combiner les deux directions principales avec leurs bissectrices, puis avec les pentes les plus diverses, pour s'essayer, comme dans la méthode Ottin (librairie Hachette à Paris), à ces multiples assemblages de figures, premiers rudiments d'in-

vention créatrice. Au papier à étroit quadrillage, guide trop complaisant et trop sûr, on substituera, petit à petit, des feuilles à carreaux plus vastes, jusqu'à ce que les doigts assouplis par l'habitude sachent se mouvoir à l'aise sur la feuille coupée seulement de deux perpendiculaires, et même totalement dépourvue de réglure.

Narcisse PAIN, instituteur.

Je remercie la Rédaction de l'*Educateur* de m'avoir communiqué l'article de M. Narcisse Pain. J'approuve de tous points les idées développées dans ce travail. Comme M. Pain, je voudrais que l'étude du dessin se fît en même temps que celle de l'écriture et même qu'elle précédât cette dernière, car le dessin est un complément de l'enseignement intuitif, de l'enseignement par les choses.

Comme lui, je crois que le dessin doit développer chez l'enfant l'esprit d'observation, la justesse du coup d'œil et la souplesse de la main.

Mais il me permettra de ne plus le suivre, quand il recommande comme moyen d'enseignement, le quadrillé stigmographique, procédé qui ne peut servir qu'à la construction de figures géométriques et qui devient tout à fait inutile lorsque l'enfant veut reproduire des feuillages ou des formes ornementales. Il est encore plus impuissant quand il veut copier des dessins représentant des objets usuels.

Le quadrillage ne peut donc être, comme l'avouent ses partisans, que des lisières servant à guider les premiers pas de l'écolier, et qu'on doit abandonner le plus tôt possible.

Alors pourquoi s'en servir? N'est-il pas plus simple de mettre de suite l'élève en face de modèles représentant des formes ornementales géométriques ou des objets très simples qu'il comprendra ou cherchera à comprendre et à reproduire, d'abord mal, ensuite mieux? n'est-ce pas le meilleur moyen d'exercer son esprit d'observation et de développer la justesse de son coup d'œil? n'est-ce pas lui éviter le découragement qui le prend le plus souvent lorsque, débarrassé de ces lisières, il voit qu'il est incapable de comprendre ce qu'il a sous les yeux.

C. MENN,
professeur de dessin.

L'ŒUVRE SAINTE DES CRÈCHES

Il résulte du *Bulletin de la Société des crèches* que cette œuvre a fait de nouveaux progrès en France, dus entre autres aux encouragements du ministre de l'intérieur, M. Waldeck-Rousseau.

Quelques-unes des crèches nouvelles sont placées sous la direction des sœurs de St-Vincent de Paul.

Cette œuvre bénie progresse aussi dans plusieurs autres pays, comme la Grande-Bretagne, l'Espagne (Séville, Bilbao), la Suisse.

En ce qui concerne notre pays, le *Bulletin de Paris* (avril 1883) donne d'intéressants détails dont nous transcrivons quelques-uns :

A Berne, il y a trois crèches, deux dirigées par des diaconesses, la troisième par une diaconesse aidée d'une berceuse. Les enfants légitimes sont seuls admis dans les deux premières, *sauf de rares exceptions !!!*

A Neuchâtel, il y a une crèche soutenue par une société de dames et dirigée également par des diaconesses. La crèche est assez vaste pour recevoir 40 enfants ; elle n'en a que 10 ou 15 appartenant à la colonie allemande plutôt qu'à la population neuchâteloise. Malheureusement les enfants reçoivent chez eux une alimentation déplorable.

Une circonstance analogue a fait fermer la crèche de Zurich parce qu'on l'accusait de donner aux enfants les maladies que produisait cette mauvaise nourriture. En revanche, on fonda un orphelinat pour les enfants de deux à six ans. La population ouvrière n'a qu'à s'en prendre à elle-même, si elle se voit privée d'une œuvre salutaire qui sera sans doute reconstituée un jour.

POÉSIE ET MUSIQUE

(CHANTS PATRIOTIQUES ET CHANTS D'ÉCOLE)

Le temps n'est plus où Locke, le médecin philosophe et pédagogue utilitaire, conseillait de bannir de l'école la musique et la poésie comme *arts d'agrément*. La pédagogie actuelle a fait à ces arts utiles, autant que nobles, la place qui leur revient dans la culture générale, comme moyens d'éducation physique, morale, intellectuelle et esthétique.

Ces réflexions se présentent naturellement à l'esprit en parcourant les quatre publications que nous avons sous les yeux et que nous apprécions la plume à la main.

La première, c'est la *Cantate de Davel*, paroles et musique de M. Henri Giroud, que son origine française n'empêche pas de s'inspirer des grands souvenirs de la liberté suisse et de mettre son double talent au service de sa patrie adoptive. Il y a de très beaux vers dans cette cantate, et la musique en est ardente et fière comme les accents du cœur qu'elle exprime et qu'elle éveille chez ceux qui la chantent comme chez ceux qui l'écoutent :

« Davel, repose en paix, car ta noble entreprise
A servi ton pays au-delà du tombeau,
Et cette liberté que tu nous avais promise,
Comme un suprême bien, nous l'avons au berceau. »

De la *Cantate de Davel*, au *Chansonnier vaudois*[1] de M. Dénéreaz, maître de musique aux écoles normales de Lausanne il n'y a qu'un pas ; car ce recueil aussi est avant tout consacré à la patrie vaudoise, comme à la patrie suisse. Nos meilleurs poètes et nos compositeurs populaires, ont été mis à contribution. La note guerrière éclate dans plusieurs de ces chants ; celle de la liberté dans d'autres. Mais les charmes du foyer, la grandeur sublime des Alpes, les impressions tendres ou joyeuses, les invocations à la nature représentée par les divinités de la fête des vignerons ont aussi leurs interprètes dans ce recueil varié et bien conçu en général. Comme Fribourgeois, on me permettra le regret de ne pas voir figurer l'*Evohé* final de l'invocation à Bacchus composé par Pierre Sciobéret. En revanche, je sais gré à M. Dénéreaz d'avoir rendu à un autre Fribourgeois, l'avocat et professeur Bussard, le chant républicain : *Les bords de la libre Sarine*, que le recueil de

1. Chez l'auteur au prix de 2 fr. broché, 2 fr. 50, relié en toile.

Zofingue avait par erreur attribué à un chansonnier vaudois, Ruffy. Les Vaudois sont assez riches de leur propre fonds pour n'avoir pas besoin de faire des emprunts à leurs voisins de la Gruyère fribourgeoise.

Le patois, notre doux, malin et gracieux patois romand, que les pédants voudraient nous ôter, n'a pas été oublié et revit dans quatorze chants, à commencer par le *Ranz des vaches*. Loin d'en retrancher quelque chose, nous voudrions y voir joindre quelques jolies chansons fribourgeoises, avec le chant satirique de Christophe de Carignan ou de la déroute des Savoyards avec leur cavalerie composée, comme on sait, de quatre petits cochons blancs et avec leur artillerie formée de deux canons de fer-blanc.

Mais il est temps de passer aux deux autres recueils dont il nous reste à rendre compte. Le premier est le *Rythme musical*, son *origine*, sa *fonction et son accentuation* par M. Mathys Lussy, lauréat de l'institut de France, publié chez Fischbacher à Paris (rue de Seine, n° 33). C'est un beau volume grand in-8° de 100 pages, honoré du suffrage des plus grands compositeurs, Lizt, Rossini, Thalberg, et d'une médaille d'or décernée à l'exposition universelle de Paris en 1878.

Le but de ce volume n'est pas d'apprendre aux compositeurs à créer des formes rythmiques nouvelles, mais simplement de fournir aux musiciens les moyens de limiter et de distinguer les différentes formes rythmiques des œuvres qu'ils exécutent, de connaître leur genre, la nature de leur composition et accentuation.

Le dernier recueil est intitulé *Chants de l'école*. Il se compose de 55 chœurs, à une, deux, trois voix, par M. Antoine Willame, professeur de musique à l'Athénée et à l'école normale de Mons, en Belgique. C'est un beau volume grand in-8°; on le trouve chez l'auteur, avenue d'Hâvre, n° 23 (2 francs).

Les Poésies empruntées à des auteurs français et belges sont appropriées à la jeunesse et les airs sortent de la banalité sans être trop difficiles à exécuter. Nous aurions voulu pouvoir en donner quelques spécimens à nos lecteurs. Mais la place nous manque avec les *caractères* nécessaires.

A. D.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Etats-Unis. — M. Krekel, juge d'un district de Missouri, a rendu dernièrement un arrêt curieux et digne de remarque. Il s'agissait d'un simple délit de police commis par deux individus dont l'un avait peu de culture et l'autre pas du tout. Ce dernier fut condamné à rester en prison jusqu'à ce qu'il eût appris à lire et à écrire, et le second à y rester le temps nécessaire pour apprendre à lire et à écrire au premier. Les progrès furent si rapides qu'en trois semaines le premier sut lire et écrire et qu'on pût les mettre l'un et l'autre en liberté. *(Freie Pédagogischeblätter von Wien.)*

PARTIE PRATIQUE

FRANÇAIS

DEGRÉ INFÉRIEUR

DICTÉE. — *Le printemps.* Le printemps est la première saison de l'année. Les arbres ouvrent leurs feuilles. Les fleurs commencent à s'épanouir. Le soleil réchauffe la terre. Les oiseaux font entendre leurs notes sonores. Les campagnards cultivent leurs champs. Les enfants jouent à la balle quand il fait sec. Les oiseaux pondent leurs œufs dans leurs petits nids bien doux.

EXERCICES : 1° Répéter, *en dictant*, les règles d'accord de l'adjectif et du verbe.

2° Vocabulaire : printemps, saison, s'épanouir, réchauffer, note, sonore, campagnard, champ, balle, doux et quelques dérivés.

3° Conjuguer aux quatre temps simples de l'indicatif et à l'impératif, oralement, puis par écrit, les verbes *cultiver*, *commencer*. Dans la conjugaison orale, on joindra un complément : je cultive une plante — je commençais une page... mon travail... ma tâche... mes semailles. E. G.

DEGRÉ MOYEN

DICTÉE. — I. Respectez les oiseaux, mes petits amis ; ne leur faites aucun mal. Ne détruisez par leurs nids si mignons, construits brin à brin avec tant de peine. Ne dénichez pas leurs petits qu'ils aiment autant que votre mère vous aime. Ne les laissez pas souffrir dans une cage : pour eux, c'est une prison. Ils sont comme vous, les petits oiseaux : ils aiment la liberté. Ils sont moins avares de leurs jolis chants, leur ramage est plus gai quand ils peuvent sautiller et voleter dans les arbres de nos forêts.

X.

II. Près de mon *village* coulait *un mince* ruisseau : un mathématicien *eût calculé que la* source, *sa* mère, ne débitait pas plus de *vingt* litres par heure. Il s'en allait, jouant *innocemment au* soleil, s'arrêtant par-ci, par-là *dans* les touffes épaisses de cresson, entre des rives de menthe, parmi d'énormes gerbes de jonc, et après s'être culbuté une douzaine de fois sur de gros cailloux, suivant la destinée commune à *tout ce* qui *est et* chemine dans *ce* monde, il allait *se* perdre dans les galets et disparaissait noyé par les flots de la mer. D'après H. GRÉVILLE.

EXERCICES : 1. Analyse des mots de cette proposition : Le ruisseau se perdait dans les galets.

2. Analyse des mots en *italiques*.

3. Conjugaison du verbe *paraître*, oralement, puis par écrit, à la 2e personne du singulier et du pluriel des temps simples et composés, jusqu'au subjonctif.

4. Expliquer : mathématicien, cresson, menthe, jonc, galets.

5. Dérivés des mots : village, — jouer, — épais, — cresson, — rive, — chemin, — flot, etc.

Composition. — Le maître lira plusieurs fois le trait suivant, et les élèves le raconteront : quelques-uns de vive voix, puis tous par écrit.

Au printemps de l'année dernière, deux gentilles hirondelles construisirent leur nid sous l'avant-toit d'une ferme. Les enfants du fermier, très attentifs, admiraient l'activité et l'adresse de ces jolis oiseaux. Ils promirent à leur maman de ne pas toucher au nid. Un peu plus tard, ils remarquèrent que les hirondelles apportaient des insectes dans leur étroite demeure. Un jour, enfin, ils virent avec une grande joie quatre petits becs jaunes posés sur le bord du nid. Oubliant sa promesse, l'un d'eux voulut s'emparer des petites hirondelles. Il monte sur la fenêtre du premier étage, se penche, tombe, et se casse une jambe. Il dut garder le lit pendant plus d'un mois, en proie à de cruelles souffrances. Heureusement pour lui, il reçut les soins d'un habile chirurgien : il se guérit complétement et sa désobéissance n'eut pas de conséquences plus graves.

Sommaire à dicter : Les hirondelles à la ferme. — Joie et surprise des enfants du fermier. — Leur promesse. — La guerre aux moucherons. — Les petites hirondelles au bord du nid. — Désobéissance du petit garçon. — Punition.

DEGRE SUPERIEUR [1]

Composition. — 1. *Les mémoires d'un chêne* (écrits par lui-même). — Il se souvient d'avoir été gland, il y a bien longtemps, — suspendu à l'extrémité d'une branche, balancé par le moindre souffle du vent, secoué rudement par les oiseaux, pourtant légers, qui venaient se poser... — L'automne arriva, le gland tomba à terre ; ...aucun souvenir de l'hiver qui suivit ;... au printemps il se réveilla petite, bien petite plante. — Le végétal grandit,... quelques péripéties : branches coupées, maladie, grand vent,... il finit par être un énorme chêne ;... les oiseaux font leurs nids dans ses branches,... les écureuils amassent leurs provisions dans les trous noirs de son tronc ;... tout est fête autour de lui ; dans la mousse, les fleurs brillent, les violettes embaument, les primevères étalent leurs touffes jaune pâle, les renoncules d'or, les blanches anémones, les pervenches bleues sourient au soleil ; quelques fougères élèvent leur panache vert ;... des champignons vénéneux ou comestibles... Le botaniste vient s'asseoir à son pied,.. le laboureur vient se reposer à son ombre... Mais les années s'écoulent, le chêne est abattu,... que deviendra son bois ?

(Cette dernière question fait le sujet des deux compositions suivantes.)

2. *La planche de chêne.* — *a*) Le tronc est amené dans une scierie ; quelques-unes des plus belles planches sont emmenées par le chemin de fer pour servir à la construction d'un vaisseau : Toulon,... mise à l'eau,... le navire est chargé ;... il part, se dirige à travers la Méditerranée... les îles de... le canal de Suez, . etc, tour du monde.

(Cette composition pourrait servir de compte rendu d'une leçon de géographie générale.)

1. *Erratum.* — N° 4, page 59, première dictée, deuxième ligne, le mot *sombre* ne doit pas être en italique.

3. *La planche de chêne.* — *b*) Une des planches a servi à faire une table qui est vendue à un fermier : famille,... intérieur,... description de la cuisine de la ferme ;.. grande cheminée, jambons suspendus, etc... repas... enfants qui viennent faire leurs tâches, apprendre leurs leçons,... travail assidu de l'un, paresse de l'autre... L'automne, les histoires des vendangeurs,... le cassage des noix ;... le porc est tué, fabrication des boudins, des saucisses... Cependant après bien des années, après avoir vu passer plusieurs générations, la table devient si vieille qu'on la brûle ; elle s'en console en pensant que ses cendres, après avoir servi au blanchissage du linge, retourneront en terre et revivront dans d'autres végétaux.

Ch. THORENS.

LEÇON DE GEOGRAPHIE *empruntée à la Géographie de la Suisse de M. Marc Duchosal, régent à Cartigny (Genève). 2me édition, 80 pages, in-8°.*

Tracé du cours du Rhin et du cours de l'Aar.

Pour dessiner le cours du Rhin en Suisse, on tracera par le milieu, du N. au S. et de l'E. à l'O., deux lignes perpendiculaires pointillées qui se couperont au centre de la feuille de papier, de l'ardoise, ou, ce qui vaut mieux, du tableau noir.

A une petite distance de l'intersection, et dans l'angle S.-E., un point marquera la source du fleuve ; au N. de ce point, près du cadre, un second point désignera Schaffhouse. De la source du Rhin à Coire, dans la direction N.-E., la distance est la même que celle de cette ville à l'embouchure du Rhin dans le lac de Constance, située exactement au N. de Coire. Cette même longueur, portée au N.-O., atteindra Schaffhouse ; en la portant encore du coude du Rhin vers l'Irchel, à l'O., on trouvera Bâle.

En joignant les quatre premiers points par des lignes pointillées, on obtiendra un trapèze dont le grand côté parallèle est presque le double de l'autre ; à droite et à gauche des trois petits côtés, on dessinera les sinuosités du fleuve et du lac ainsi que leurs affluents.

De même pour l'Aar, en plaçant trois points reliés entre eux par des lignes pointillées, le premier à sa source, le second à sa jonction avec le Rhin, située directement au N., le troisième à Aarberg, on obtient un triangle isocèle ayant ce dernier point pour sommet. Les contours de la rivière seront facilement dessinés à droite ou à gauche des deux côtés égaux.

MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES

I

CALCUL MENTAL *(Examen des recrues.)*

4. — Un pantalon me coûte 16 fr., un gilet 7 fr. et l'habit 29 fr. ; à combien revient l'habillement complet ?

3. — Il ne me manque plus que fr. 136,25 pour avoir 1000 fr. Combien ai-je déjà ?

2. — J'achète 5 Kg. de pain pour lesquels je donne une pièce de 2 fr. On me rend 0,30 cent. Quel est le prix d'un Kg. de pain ?

1. — En revendant fr. 2,40 un mètre d'étoffe, je gagne le 25 % sur le prix d'achat. Combien ai-je payé le mètre de cette étoffe ?

4. — Dans 3 années combien y a-t-il de mois ?

3. — 4 m. d'étoffe coûtent 32 fr.; que coûtent 10 m. ?

2. — Je fais un Km. de chemin en 12 minutes. Combien en ferai-je en 1 heure 36 minutes ?

1. — J'achète pour fr. 56,10 de musique sur laquelle on fait d'ordinaire un rabais de 33 1/3 %. Combien devrai-je payer à ces conditions ?

4. — Un ouvrier a gagné 31 fr. pendant une semaine et 27 fr. la semaine suivante ; gain des deux semaines ?

3. — Le Kg. de viande coûte fr. 1,50. Combien payera-t-on pour 15 1/2 Kg. ?

2. — Un auteur vend à son libraire 12 exemplaires de son ouvrage pour le prix de fr. 15,60 ; à combien revient l'exemplaire si le 13e est donné gratis ?

1. — Un attroupement est composé comme suit : la 1/2 est des hommes, 1/3 des femmes et le reste des enfants au nombre de 13. Combien y avait-il de personnes rassemblées ?

4. — Combien font 26 mètres plus 45 mètres ?

3. — Quel est le prix de 18 Kg. de café, si 3 Kg. coûtent 6 fr. ?

2. — Quel est l'intérêt de 400 fr. au 5 % pour 4 mois ?

1. — On doit une facture de 280 fr. Il est accordé 2 1/2 % d'escompte. Combien doit-on payer ?

II

PROBLÈMES DE GÉOMÉTRIE

a) Ecoles primaires.

Un champ rectangulaire a 700 mètres de périmètre et sa longueur mesure 150 mètres de plus que sa largeur. Il est traversé par deux sentiers qui partent du sommet du même angle et vont, l'un, jusqu'au milieu du côté opposé représentant la hauteur du rectangle, l'autre, jusqu'au milieu du côté opposé représentant la base. Quelle est la surface de la partie du champ limitée par les deux sentiers et la moitié des deux dimensions du rectangle ? Quel est le rapport de cette surface à celle du champ entier ? (1° Surf. = 12500m ; 2° Cette surf. = la moitié de celle du champ.)

b) Ecoles secondaires.

Le périmètre d'un rectangle mesure 56 centimètres et la largeur a 4 centimètres de moins que la longueur. On trace des lignes droites passant par le sommet des 4 angles et respectivement parallèles à une des diagonales du rectangle. Quelle figure sera déterminée par ces lignes quand elles se seront rencontrées ? quelles sont les dimensions (côté et hauteur) de cette figure ? (1° Losange ; 2° Côté : 10m,20 ; hauteur : 0m,192.)

c) Sociétaires.

Dans un carré de 225 centimètres de surface, on trace, en prenant les sommets des 4 angles comme centres, et avec un rayon égal à la moitié du côté du carré, 4 arcs de 90 degrés. Puis, du milieu du carré comme centre, on décrit une circonférence tangente à ces quatre arcs. On demande quelle est la surface totale des triangles curvilignes compris entre cette circonférence et les 4 arcs. Louisa PICKER.

COMPTABILITÉ

(Suite.)

(Voir les données à la page 374, année 1883.)

Journal.

. . . . . .

Du 1er Avril 1861

CAISSE aux SUIVANTS

A N/ Sr/ *Beau, s/ cte/ de Fonds*

Espèces pour solde de s/ mise . . . . . Fr. 25000 —

A N/ Sr/ *Niger, s/ cte/ de Fonds*

Espèces pour solde de s/ mise . . . . . Fr. 12500 —

A N/ Sr/ *Dargencour, s/ cte/ de Fonds*

Espèces pour solde de s/ mise . . . . . Fr. 7500 — 45000 —

. . . . . .

Du 1er juillet 1861

FONDS CAPITAL à N/ Sr/ *Niger, s/ cte/ de Fonds*

S/ diminution de s/ mise primitive. . . . . Fr. 5000 —

Du dit

N/ Sr/ *Niger, s/ cte/ de Fonds* à CAISSE

S/ diminution de s/ mise primitive. . . . . Fr. 5000 —

Du dit

LES SUIVANTS à CAISSE

N/ Sr/ *Beau, s/ cte/ de Levées*

S/ prélèvement (5 % sur s/ mise engagée).. Fr. 2500 —

N/ Sr/ *Niger, s/ cte/ de Levées*

S/ prélèvement (5 % sur s/ mise engagée).. Fr. 1250 —

N/ Sr/ *Dargencour, s/ cte/ de Levées*

S/ prélèvement (5 % sur s/ mise engagée). . Fr. 750 — 4500 —

GRAND-LIVRE

DOIT	*FONDS CAPITAL*	AVOIR
1861. Juil./ 1. A n/ Sr. Niger, s/ cte/ de Fonds s/ diminution. . . . . Fr. 5000 —		

DOIT	*N/ Sr/ Beau, s/ cte/ de Fonds.*	AVOIR
	1861. Avril 1. Par Caisse, solde de s/ mise Fr. 25000 —	

DOIT	*N/ Sr/ Niger, s/ cte/ de Fonds.*	AVOIR
1861. Juil/ 1. A Caisse, réduction du 1/5 de s/ mise. . . . . Fr. 5000 —	1861. Avril 1. Par Caisse, solde de s/ mise. Fr. 12500 — Juil./ 1. Par Fonds capital, réduction de s/ mise. . . . . Fr. 5000 —	

DOIT	*N/ Sr/ Dargencour, s/ cte/ de Fonds.*	AVOIR
	1861. Avril 1. Par Caisse, solde de s/ mise. Fr. 7500 —	

DOIT	*CAISSE*	AVOIR
1861. Avril, 1. A divers, sel./ dét./. . . . Fr. 45000 —	1861. Juil./ 1. Par n/ Sr/ Niger s/ cte/ Fonds, réduction de s/ mise. . . . . Fr. 5000 — Juil./ 1. Par divers, sel./ dét./. . . Fr. 4500 —	

DOIT	*N/ Sr/ Beau, s/ cte/ de Levées*	AVOIR
1861. Juil./ 1. A Caisse, espèces. . . . . Fr. 2500 —		

DOIT	*N/ Sr/ Niger, s/ cte/ de Levées.*	AVOIR
1861. Juil./ 1. A Caisse, espèces. . . . . Fr. 1250 —		

DOIT	*N/ Sr/ Dargencour, s/ cte/ de Levées.*	AVOIR
1861. Juil./ 1. A Caisse, espèces. . . . . Fr. 750 —		

Louis Sené.

Solution juste : M. L. Baatard, à Grand-Saconnex.